

Hopfenweg 21  
PF/CP 5775  
CH-3001 Bern  
T 031 370 21 11  
info@travailsuisse.ch  
www.travailsuisse.ch

Assemblée des délégué-e-s de Travail.Suisse, le 29 avril 2016 / Résolution

## **L'intégration des réfugié-e-s a besoin d'une volonté politique plus forte**

Le Conseil fédéral propose un projet pilote pour renforcer l'intégration des personnes issues de l'asile. Ce projet qui débutera en 2018 vise un apprentissage linguistique précoce et un préapprentissage d'intégration servant de tremplin pour suivre une formation professionnelle ou s'insérer directement sur le marché du travail. Etant donné la vulnérabilité à laquelle est confrontée la population issue de l'asile et étant donné la possible augmentation du nombre de réfugiés ces prochaines années, la démarche est nécessaire. Cependant, cette démarche rencontre aussi certains obstacles à prendre en considération et devant faire l'objet d'une volonté politique plus forte, dans le cadre de la mise en œuvre du projet pilote en 2018 :

1. Il existe un projet de révision de loi prévoyant la levée de certains obstacles administratifs pour les personnes réfugiées et celles admises à titre provisoire. Cette avancée législative est bienvenue, mais la politique globale d'intégration devrait être plus cohérente et ne pas instituer d'autres obstacles à d'autres niveaux. La dépendance à l'aide sociale ne devrait pas être stigmatisée et sanctionnée par une possible révocation des différents types de permis. Cette fragilisation n'est en rien favorable aux travailleuses et travailleurs.
2. La protection des salaires et des conditions de travail reste une condition obligatoire pour garantir une intégration réussie sur le marché du travail. Etant donné la concurrence du marché et la diminution du nombre de postes dans les emplois peu qualifiés, il est nécessaire de renforcer les mesures de protection contre le dumping salarial. Ces mesures seront plus faciles à réaliser dans un contexte politique plus favorable, mais aussi si la volonté politique n'est pas de fragiliser les personnes sans emploi. C'est pourquoi, les participants au programme doivent aussi être informés sur les droits des travailleurs et travailleuses et sur les structures du partenariat social en Suisse.
3. La volonté d'accélérer l'insertion sur le marché du travail ne doit pas se faire au détriment des soins particuliers qu'il est nécessaire d'accorder aux personnes présentant des troubles de santé physiques et/ou psychiques. En effet, ces problèmes qui peuvent surgir plus fréquemment chez les personnes réfugiées et admises provisoirement freinent leur processus d'intégration et ne devraient pas être relégués au second plan. Un renforcement des mesures d'accompagnement et des soins devrait donc aussi être pris en compte.

Travail.Suisse demande aux autorités politiques et aux partenaires du projet d'apporter une attention particulière à la stratégie de communication. Celle-ci ne devrait pas stigmatiser les personnes issues de l'asile comme étant principalement des personnes dépendantes de l'aide sociale et regroupant un pourcentage élevé de la population étrangère en Suisse. Dans un contexte de politique floue provoqué par la mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse, il est également important d'identifier l'impact réel du projet pour éviter des attentes de résultats disproportionnées et pour ne pas masquer les réelles difficultés à mettre en œuvre l'initiative contre l'immigration de masse.